



Annexe :

Coopération bilatérale entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique : Portefeuille Climat Sahel 2022-2026 - Volet Burkina Faso

1 Composition du Portefeuille Climat Sahel - Volet Burkina Faso

Intervention	Période	Budget
Volet BURKINA FASO Intervention 3	2022- 2026	11.5 M €
Financement Gouvernement belge		11,5 M €

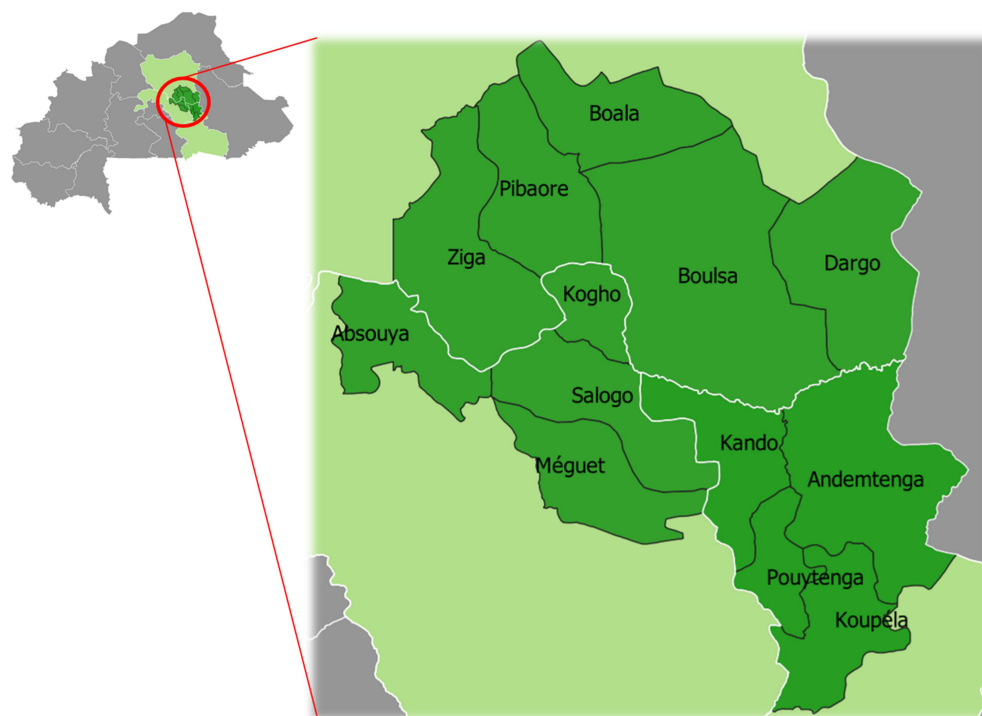
En millions euros	2022	2023	2024	2025	2026
Programmation budgétaire indicative	1.079.260	2.398.102	3.073.102	3.073.102	1.876.434

Le Portefeuille Climat Sahel volet Burkina Faso fait partie du Portefeuille Thématique Climat Sahel qui est construit autour d'une **logique d'intervention partagée** par l'ensemble de ses volets. Le Portefeuille Thématique Climat Sahel sera déployé au Mali, Sénégal, Niger et Burkina Faso.

La zone d'intervention est composée de 13 communes situées dans 3 régions, dont l'une forme la zone actuelle d'intervention d'Enabel (Centre-Est) et deux sont nouvelles (Plateau central et Centre Nord) :

- 5 communes dans la région du Centre-Nord : **Boala, Pibaore, Ziga, Boulsa et Dargo** ;
- 4 communes dans la région du Plateau Central : **Absouya, Kogho, Salogo et Méguet** ;
- 4 communes dans la région du Centre-Est : **Kando, Andemtenga, Pouytenga et Koupéla**.

Cette zone d'intervention a été identifiée sur la base d'une analyse multicritères couplée à des consultations menées au niveau local et validée par les autorités burkinabé lors d'un atelier national tenu en septembre 2021 à Ouagadougou.



2 Stratégie

2.1 Stratégie Régional

La région du Sahel est particulièrement vulnérable aux changements climatiques et à la dégradation des terres. C'est une région où les questions de changement climatique, de dégradation des écosystèmes et de conflit sont étroitement interconnectées et se traduisent par des **impacts environnementaux majeurs** tels que la dégradation du couvert végétal et l'érosion des sols, la surexploitation des eaux de surface, l'épuisement des nappes d'eau souterraines, la perte de la biodiversité, des **impacts économiques** tels que la réduction de la productivité et des revenus agricoles, la croissance de la pauvreté et des **impacts sociaux** sur la croissance des inégalités (dont les inégalités de genre), le déplacement des personnes, les conflits et l'insécurité.

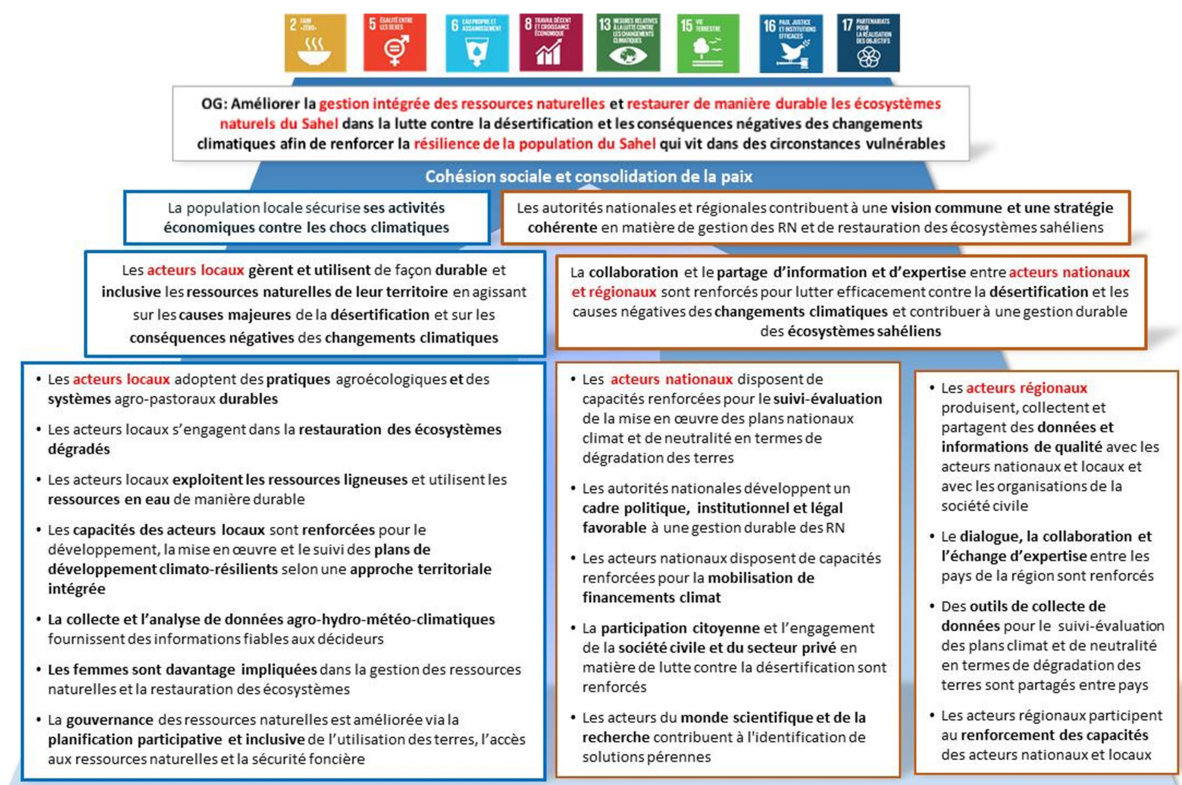
Une partie des défis à relever pour permettre de lutter contre la désertification et de s'adapter aux effets du changement climatique au Sahel sont également structurels : l'insuffisance de coordination et d'échange de l'information, le manque d'intégration intersectorielle des actions de lutte contre le changement climatique, la faiblesse des structures et des processus de mise en œuvre, la difficulté d'accéder à des financements climat et la faible gouvernance en matière d'aménagement du territoire et de foncier. De plus, le suivi et la mise en œuvre des initiatives et des engagements internationaux tels que la CNUCC et CNULCD¹, l'Initiative de la GMV² et de lutte contre l'insécurité (G5 Sahel) représentent également un goulot d'étranglement majeur au niveau national car les normes de suivi et de vérification sont exigeantes pour des institutions gouvernementales parfois faibles en équipement et en personnel qualifié.

Afin de répondre aux défis et limiter ces impacts, des réponses appropriées et intégrées couvrant les aspects d'adaptation et d'atténuation mais aussi ceux de gestion responsable et durable des ressources naturelles et de la biodiversité au sens large doivent être apportées, tout en renforçant la résilience sociale, économique, sécuritaire et environnementale des populations. Cela implique d'agir sur un vaste éventail de domaines de changements, certains de nature technique comme les **pratiques agroécologiques**, la **gestion intégrée des ressources en eau** ou la **restauration des écosystèmes**, d'autres plus orientés sur des facteurs humains, comme par exemple l'implication des **communautés locales** (notamment les femmes et les groupes vulnérables ou marginalisés), la promotion d'une **gouvernance** inclusive des ressources naturelles et la dynamisation d'un **dialogue** entre différents niveaux et natures d'acteurs.

Afin d'« **améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer durablement les écosystèmes naturels du Sahel dans le cadre de la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et, ce faisant, renforcer la résilience des populations sahéniennes vulnérables** » **Objectif Général (OG)** de ce Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS), un exercice de théorie du changement a permis d'identifier deux **Objectifs Spécifiques (OS)**:

¹ L'Accord de Paris sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) et cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).

² Mais aussi l'initiative Sustainability, Stability and Security (3S), l'initiative Sécheresse et le Défi de Bonn et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains et la Biodiversiteitsverdrag en Global Biodiversity Framework.

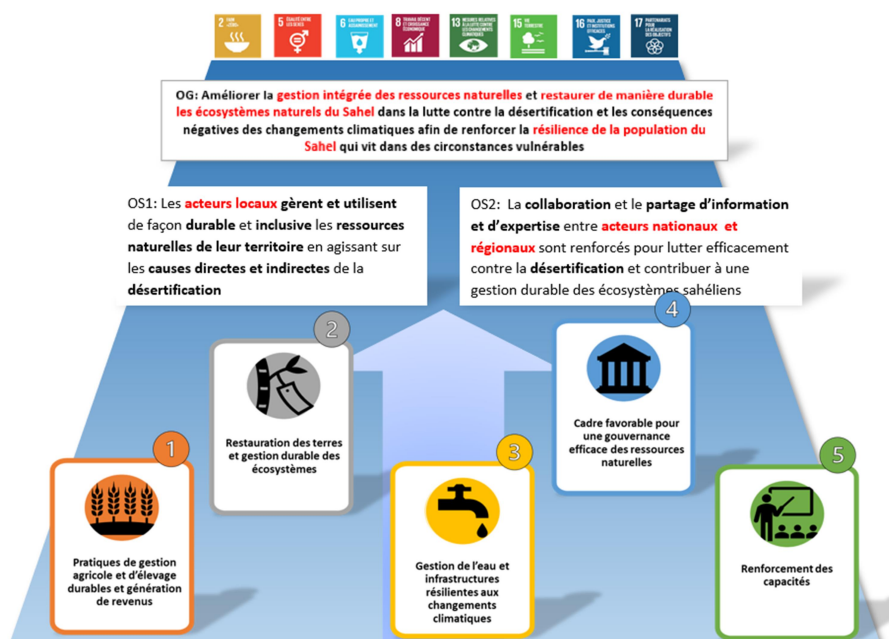


OS 1 : Les **acteurs locaux** gèrent et utilisent de façon **durable et inclusive** les **ressources naturelles de leur territoire** en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques

OS 2 : La **collaboration** et le **partage d'information et d'expertise** entre **acteurs nationaux et régionaux** sont renforcés pour lutter efficacement contre la **désertification** et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens

Ces **OG** et **OS** du PTCS vont être mis en œuvre sur **quatre volets nationaux** (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal) et sur un **volet régional**. Ce dernier est conçu comme un outil de facilitation visant des échanges d'information, d'expertise et de renforcement des compétences qui bénéficieront aux volets nationaux et potentiellement aux autres pays de la région. Les pays identifiés pour bénéficier d'une composante nationale du PTCS, à savoir le **Burkina-Faso**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**³, sont des pays partenaires de la coopération gouvernementale. La stratégie thématique vise l'ensemble des communautés des zones géographiques ciblées **avec un focus sur les communautés rurales, les personnes vulnérables, les opérateurs publics et privés pertinents et les autorités locales, nationales et régionales** en charge de la gestion des ressources naturelles. Des alliances stratégiques avec des acteurs nationaux, régionaux et internationaux pertinents seront développées pour contribuer à l'ancrage durable de ces actions.

³ La stratégie est potentiellement applicable à l'ensemble des pays d'intervention d'Enabel dans la région.



La stratégie prévoit de **contribuer aux objectifs de la Grande Muraille Verte (GMV)**, l'initiative phare de l'Union Africaine pour lutter contre les effets du changement climatique et de la désertification en Afrique, en recherchant activement des **effets leviers avec d'autres partenaires** (team Europe notamment mais également d'autres comme le GCF). Le PTCS vise à soutenir les pays partenaires dans leur lutte contre le changement climatique en appuyant les plans de mise en œuvre des **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** et vise également à aider les pays concernés à atteindre leurs objectifs de **neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)**. Concomitamment, le PTCS ambitionne de contribuer à relever les **5 défis globaux** identifiés par Enabel : changement climatique & environnement, mobilité humaine, urbanisation, paix & sécurité et inégalités sociales & économiques.

La stratégie thématique est conçue autour d'**approches et principes stratégiques clés** qui constituent ses fondements. L'**approche régionale thématique** proposée est innovante et permet de combiner des actions concrètes avec des appuis institutionnels et/ou collaborations au niveau national et régional (déploiement des CDN et des systèmes de **suivi-évaluation** nationaux). En appuyant l'échange d'expérience et la **mise en réseau** des acteurs de la société civile et des institutions de recherche qui ont une portée nationale et régionale au niveau technique et de plaidoyer, le PTCS renforce le **croisement et la diffusion des connaissances** et la **capitalisation** et contribue à la réalisation des ambitions des volets nationaux. L'**approche territoriale intégrée** est également au cœur du portefeuille thématique afin de répondre à des **problématiques interconnectées** et interdépendantes sur un territoire donné en incluant l'ensemble des acteurs concernés. Elle propose enfin que la mise en œuvre du PTCS s'articule autour de principes stratégiques forts tels que l'approche basée sur les droits humains, l'**égalité des genres**, le respect des principes du **travail décent**, le **nexus climat-sécurité** qui demandera une flexibilité et une adaptabilité maximale vu le contexte de fragilité aigüe, tout en mettant en avant les atouts de la Belgique (**Team Belgium**⁴).

⁴ Le concept de « Team Belgium » recouvre l'idée que le rôle d'Enabel n'est pas uniquement de fournir sa propre expertise mais plutôt de fédérer les différentes expertises au niveau belge pour répondre ensemble aux problématiques pour lesquelles les pays partenaires sollicitent une collaboration et un soutien.

2.2 Volet Burkina Faso

2.2.1 Contexte

Frappé par des crises récentes tant climatiques que sécuritaires et alimentaires, le Burkina-Faso est impacté sur le plan social, environnemental et économique. Le pays est aujourd'hui caractérisé par un faible développement humain, de fortes inégalités et une **faible capacité de résilience des populations**. L'économie du pays repose sur le secteur informel et dépend à 80% des activités rurales. Le secteur primaire a contribué à 32,46% à la formation du PIB sur la période 2005 - 2015.

En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a entraîné un recul de la croissance économique du pays et exacerbé les fortes inégalités déjà existantes.

Les mesures barrières (confinement, quarantaine) ont eu des conséquences négatives directes sur les populations telles que des difficultés d'accès aux aliments de base et services sociaux, une baisse des revenus, des pertes d'emploi, etc.). Le rapport du PNDES⁵ publié en juillet 2021 précise que le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui se situait en moyenne à 6,2% entre 2016 et 2019, a reculé pour se situer à 2,5% en 2020 du fait de la pandémie.

L'économie rurale est par ailleurs fortement impactée par la crise sécuritaire qui perturbe les activités agricoles et amplifie les mouvements de populations et l'exode. Les activités sont également perturbées **par des conditions météorologiques plus extrêmes et des irrégularités pluviométriques**⁶. Combinée à ces facteurs, la démographie croissante contribue à amplifier encore la dégradation de l'environnement et la pression sur les écosystèmes. Dans ce contexte, **le pays est marqué par une recrudescence des conflits relatifs au foncier rural et d'accès aux ressources naturelles**.

La zone d'intervention est constituée de 13 communes situées à l'intersection des régions du **Centre-Est, du Centre-Nord et du Plateau Central**⁷. Elle forme un territoire continu de près de 6.000 km² inclus dans le **bassin du Nakanbé**. Le climat y est **aride**⁸ et la **pluviométrie est faible** (< 600 mm). Les paysages sont constitués d'une savane plane parsemée de formations arbustives et d'arbres. La majorité de la population (près de 750.000 habitants installés dans 72 villages) **dépend de l'agriculture** pour vivre et assurer sa sécurité alimentaire. Les exploitations agricoles ont une superficie moyenne inférieure à 2 ha et les principales cultures sont le sorgho, le maïs, le mil et le riz (production vivrière et pluviale) combiné à quelques cultures de rente (arachide, sésame) et maraîchères (oignon, tomate). La variabilité climatique et la surexploitation des écosystèmes **accentuent la désertification, la dégradation des terres et le manque d'eau** pour les hommes et l'agriculture. L'élevage souffre quant à lui de la dégradation des pâturages, de l'extension des zones agricoles et de l'insuffisance d'infrastructures hydro-pastorales. La zone est par ailleurs une zone d'accueil de personnes déplacées internes (> 15. 000 PDI⁹ recensés). Les défis de la zone sont donc multiples face aux effets combinés du changement climatique, de la surexploitation des ressources

⁵ PNDES : Plan National de Développement Economique et Social

⁶ Selon l'analyse de la vulnérabilité des secteurs d'exposition au Burkina Faso les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie sont les plus affectés par les changements climatiques

⁷ Voir les rapport relatifs au contexte des 13 communes d'intervention « Synthèse de la description des communes d'intervention du PTCS au Burkina-Faso, octobre 2021 » et « Description détaillées des communes d'intervention du PTCS au Burkina-Faso, octobre 2021 ».

⁸ À l'interface entre zone sahélienne et zone sahélo-soudanienne

⁹ Personnes déplacées internes (nombre de PDI issu de l'étude descriptive détaillée des communes d'intervention du portefeuille en 2021)

naturelles, de la croissance démographique et de l'insécurité croissante qui contribue à accentuer la fragilité des populations locales.

Dans ce contexte, le Burkina-Faso s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de **restauration des terres et des sols et de lutte contre le changement climatique**. En matière de dégradation des terres, le pays prévoit que **19% du territoire national** soit restauré d'ici 2030¹⁰ (soit la restauration de 5,16 millions ha de terres dégradées) tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre les objectifs de gestion durable des terres. L'amélioration de la productivité, quant à elle, doit toucher 2,5 millions d'hectares dans les catégories d'occupation « arbustes, prairies » et « terres cultivées » en déclin. En matière d'émission de gaz à effet de serre, le Burkina Faso a un **potentiel d'atténuation efficient** estimé à 9,802 Mt CO₂eq/an¹¹ grâce à des solutions basées sur la nature¹².

Au niveau institutionnel, le pays s'est engagé dans des réformes majeures visant à **décentraliser la gestion et la mise en œuvre de thématiques clés** telles que le **foncier** (mise en place progressive des organes de gestion foncière au niveau des communes et des villages), la **lutte contre la dégradation des terres** (régionalisation de la NDT) et la **gestion de l'eau** (opérationnalisation des agences de l'eau avec compétence sur les bassins versants). **La gouvernance territoriale locale reste cependant faible** ne permettant pas une mise en œuvre efficiente des politiques publiques. L'Etat ne favorise pas une réelle dévolution des pouvoirs et des transferts budgétaires nécessaires pour que les niveaux régionaux, communaux et locaux puissent exercer leurs compétences auprès des populations.

En matière de **restauration des terres**, des techniques de conservation des eaux et des sols et de défense et restauration des sols (CES/DRS) sont connues et testées au niveau des territoires ruraux. Les interventions antérieures dans la gestion durable des terres et l'adaptation au changement climatique ont permis de disposer de **produits de capitalisation de bonnes pratiques en matière de GDT** et d'adaptation au changement climatique et de **bonnes compétences techniques et pratiques** au niveau d'acteurs clés du territoire (ONG locales, communautés rurales, etc.). Une des contraintes réside dans **l'absence de mécanisme durable de financement des activités de gestion durable des terres** et dans la **faible capacité de gestion et d'entretien à long terme** de ces ouvrages.

En matière de **gestion intégrée de l'eau**, une réforme majeure a été lancée depuis le milieu des années 90 et des avancées importantes ont été réalisées. Les principaux défis¹³ au niveau local résident dans la mise en œuvre des **schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau**, l'accompagnement des **comités locaux de l'eau** (CLE) (qui présentent l'avantage de regrouper l'ensemble des représentants des acteurs d'un territoire - tels que services techniques déconcentrés, autorités communales et société civile - mais sont encore relativement fragiles) et le déploiement d'actions physiques de protection et de restauration des ressources en eau et leur gestion concertée.

Au niveau central, le **Ministère de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques** (MEEVCC) est le point focal national de la Convention cadre sur les changements climatiques (CDN), de la Convention de lutte contre la désertification (NDT) et de l'initiative Grande Muraille Verte¹⁴. On note l'existence au sein de ce Ministère d'un **Observatoire National du**

¹⁰ par rapport à la période de référence 2002-2013

¹¹ selon le document draft de CDN (2021- 2025)

¹² Les trois principales solutions basées sur la nature pour l'atténuation du changement climatique sont l'agroforesterie, l'amélioration de la gestion forestière et la récolte évitée de combustibles ligneux

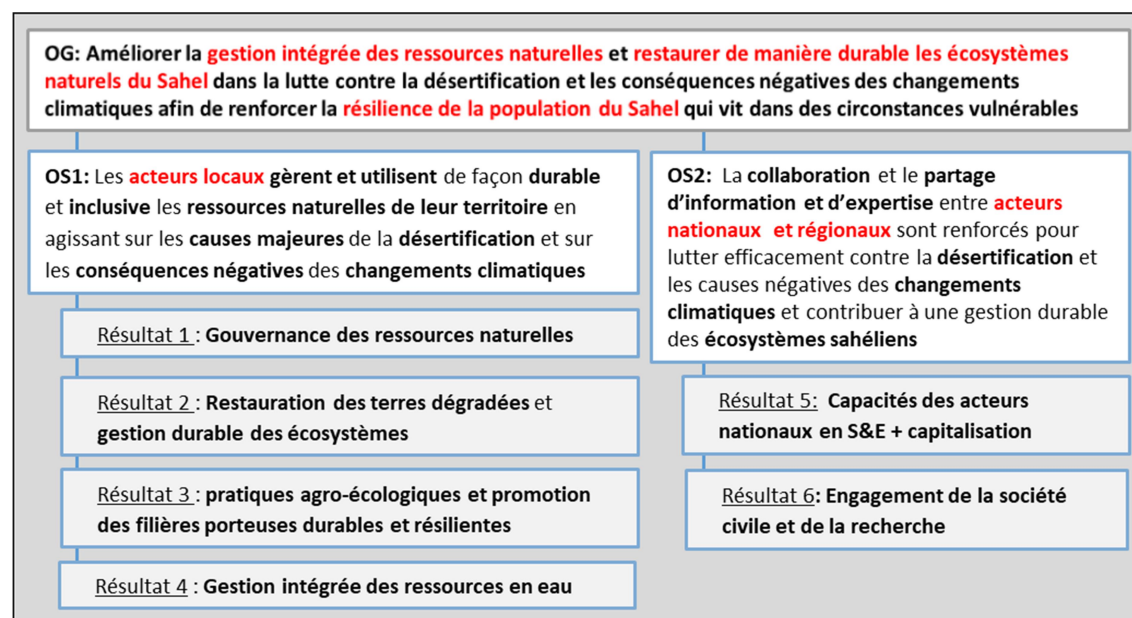
¹³ Voir les 10 actions clés prévues par le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2030 pour continuer la **réforme et consolider la GIRE au Burkina-Faso**

¹⁴ ainsi que de la convention sur la diversité biologique et de la convention sur les zones humides

Développement Durable (ONDD) qui a vocation à être l'outil national de suivi-évaluation de la gestion durable des terres. De façon conjointe est prévue la mise en place d'une **plateforme nationale de gestion durable des terres** (en cours de dynamisation actuellement) qui a vocation à être un cadre de coopération, de planification et de mise en œuvre concertée des initiatives de tous les acteurs intervenant dans l'espace rural en matière de gestion durable des terres. Ces diverses initiatives demandent à être renforcées et mises à l'échelle pour servir de relais opérationnel avec le niveau local.

2.2.2 Logique d'intervention

L'intervention au Burkina-Faso s'organise autour de 2 objectifs spécifiques et de 6 résultats.



3 Cadre de résultats

3.1 Les objectifs d'impact

OG : Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques afin de renforcer la résilience de la population du Sahel qui vit dans des circonstances vulnérables		
Objectifs	Cible ODD	Indicateurs
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire – désagrégée par pays.
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (ha) – désagrégée par pays.
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Nombre net d'emplois décents supplémentaires créés – désagrégé par pays.
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres).

3.2 Indicateurs d'outcome - Volet Burkina Faso

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière		
ODD5 – Indic. 5 a 1 : Proportion de la population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	N/A	40%
ODD 5 – Indic. 5.a.2 - proportion de femmes appuyée par l'intervention parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	N/A	30%
Evolution du nombre de conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles	N/A	diminution de 20 %
Appréciation des acteurs du secteur (locaux et nationaux) sur le fonctionnement des instances locales de gestion foncière (commissions foncières villageoises)	N/A	Positive
Nombre de plans communaux de développement intégrant les thématiques du CC et/ou de la fragilité	0	5
R2 - Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes		
Taux d'accès des femmes aux terres récupérées (dans les bas-fonds restaurés par le projet)	N/A	40%
Superficie (ha) de terres restaurées (à désagréger par mode de restauration : aménagements anti-érosifs, RNA, Mise en défens, forêt communautaire)	N/A	7500
Nombre de plateformes d'innovation/ de centre de promotion des pratiques CES/DRS	0	3
R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique		
ODD 2 – Indic. 2.4.2 Nombre (%) des petits exploitants appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agro-écologie)	N/A	70%
Superficie de terres bénéficiant de pratiques culturales améliorées (zai, fumure, demi-lune, etc.) (ha)	-	2500
Nombre de champs-école paysan (ou équivalent) mis en place/renforcé	2	13
Nombre de jardins nutritifs mis en place	-	50
Nombre de micro-initiatives économiques locales appuyées (filière de PFNL ou économie verte) (à désagréger h/f)	N/A	15
Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (amélioration des revenus, amélioration des conditions de travail, amélioration de la résilience au CC etc.) (à désagréger h/f)	N/A	Perception positive
R4 - Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau		
Nombre de Comités locaux de l'eau appuyés et renforcés	-	4
Nombre de nouveaux ouvrages contribuant à une gestion durable de l'eau	N/A	13
Nombre de mois d'accès à l'eau sur les périmètres irrigués	-	1 mois +
Satisfaction des usagers sur la gestion des ouvrages (désagrégation H/f)	N/A	Satisfaction positive

R5 - Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climat		
Amélioration de la collecte des indicateurs (CDN et NDT) dans les bases de données nationales	N/A	Perception positive
Nombre de plans de partenariats/plans d'investissement prenant en compte le genre	0	5
R6 - L'engagement de la société civile et la mobilisation du monde scientifique en matière de lutte contre la désertification sont renforcés		
Nombre d'organisation de la société civile (appuyée par le projet) active sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification	N/A	4

4 Risques principaux et mesures de mitigation

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
Risques de développement					
Le portage technique, administratif et/ou politique insuffisant et/ou l'absence d'adhésion effective des parties prenantes et des décideurs a pour impact d'affecter l'appropriation et la durabilité des résultats de développement.	BKF MLI NER SEN	3 3 2 2	3 3 2 3	9 9 4 6	- Mise en place d'une approche communautaire et de dispositifs de dialogue (planification annuelle, les Comités d'Orientation Stratégiques, rencontres annuelles, communication continue) permettant l'implication des partenaires, y compris politiques, aux différentes phases de l'exécution, de préférence en s'alignant sur les mécanismes institutionnels déjà actifs (tels que les plateformes nationale et régionales de gestion des terres, décentralisation et PDESC). - Communication / Sensibilisation intensives auprès des parties prenantes et communautés locales sur les enjeux et effets des actions - Implication des services techniques.
Les conditions de pérennisation des actions de restauration des terres, des actions de gestion des ressources naturelles et des infrastructures (adéquation aux besoins, capacité d'entretien, implication des collectivités, autorisations administratives...) ne sont pas remplies, ce qui impacte négativement la durabilité des actions et des investissements réalisés	BKF MLI SEN NER	2 2 2 2	4 3 3 3	8 6 6 6	- Mise en œuvre d'activités d'ingénierie sociale en complément de la réalisation des investissements. - Mise en place de mécanismes de gestion post-intervention des investissements - Planification locale sur base d'une approche territoriale intégrée
Les conditions sécuritaires et la limitation de mouvement désorganisent les modalités habituelles de transhumance et entraînent un surpâturage sur le territoire et une dégradation des écosystèmes avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre et les résultats de développement.	BKF MLI NER	2 2 2	3 3 3	6 6 6	- Mise en œuvre basée sur l'approche communautaire et le dialogue continu entre les communautés d'usage des ressources. - Appuyer la signature de conventions locales de gestion de ressources naturelles (dont les périmètres pastoraux et les couloirs de transhumance basé) sur un accès contrôlé (plutôt que public) aux ressources.

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
Risques opérationnels					
Les communes cibles et les agents n'adhèrent pas aux changements proposés avec comme conséquence un retard sur la mise en œuvre.	BKF MLI SEN NER	2 3 3 2	3 3 3 3	6 9 9 6	- Renforcement de structures communautaires à l'échelle communale telles que commissions (de conciliation) foncières villageoises, comités locaux de l'eau, associations locales, etc. - Renforcement de capacité des prestataires de service actifs à l'échelle communale - Collaboration avec les services techniques installés au niveau local - Organisation d'atelier de formation et des instances de dialogue. - Approche de mise en œuvre orientée vers la demande : Mise en place de dispositifs de concertation adéquats pour assurer une réponse appropriée aux préoccupations et attentes des parties prenantes. - Parties prenantes de la mise en œuvre de ces activités, les structures ciblées sont consultées, impliquées dans la co-construction des activités de renforcement et dans leur évaluation et sensibilisées aux enjeux liés à la stabilité des agents participant aux formations.
Les études et analyses préalables et nécessaires ralentissent l'exécution.	BKF MLI SEN NER	1 1 1 1	2 2 2 2	2 2 2 2	- Phasage des investissements sur les deux 1ères années : des investissements pré-identifiés pourront être commencés dès la 1ère année. - Capitaliser sur les études déjà menées par les autres projets Enabel et les autres partenaires, synergies.
Les marchés publics nécessaires sont infructueux ou comportent des défauts d'exécution majeurs, pouvant retarder l'exécution et impacter négativement l'atteinte des résultats.	BKF MLI NER	2 2 1	4 3 2	8 6 2	- Analyse approfondie des partenaires au préalable pour déterminer les compétences « in house ». - Facilitation des partenariats pour un apprentissage peer-to-peer et le renforcement des capacités (e.g. à travers des appuis perlés. - Intégrer dans les critères de sélection des CSC des critères de capacités financières, logistiques et humaines des soumissionnaires et procéder à une vérification in situ. - Rendre obligatoire la visite des sites de construction par les entreprises avant dépôt de leur offre (vérification in situ). - Implication des services techniques, des communes et des bénéficiaires dans la planification, la mise en œuvre (notamment via une approche HIMO) et réception des travaux réalisés.
La dégradation de la situation sécuritaire au niveau de la région d'intervention limite la capacité des équipes opérationnelles à intervenir sur le terrain avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	BKF MLI NER	2 3 3	4 3 3	8 9 9	- Choix de communes d'intervention en zone restant accessible en tenant compte des conditions de sécurité. - Suivi régulier de la situation sécuritaire via un réseau d'information. - Dispositif interne (coordinateur sécurité - Comité de sécurité régional Enabel Sahel). - Travail de proximité avec les communautés locales. - Renforcement de la cohésion sociale (actions relatives au foncier, au dialogue entre acteurs locaux, etc.). - Forte implication des d'acteurs communautaires et locaux. - Gestion de l'intervention partiellement à distance en

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
					renforçant les relations de partenariat avec les organisations de la société civile et les institutions locales.
Les thèmes abordés (tels que la sécurisation foncière des terroirs ruraux) font l'objet d'une récupération politique par les partis politiques, les institutions publiques, la société civile, ... avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	MLI	2	3	6	- Mise en œuvre basée exclusivement sur l'application des lois et règlements en vigueur. - Renforcement des connaissances des parties prenantes sur le cadre légale et réglementaire applicable. - Mise en place de différents niveaux d'instances de dialogue et de coordination en particulier la plateforme multi sectorielle, les CLOCSAD et les CCOCSAD.
Conflits fonciers entre utilisateurs des ressources partagées (eau, pâturage) et des zones riveraines impactant la durabilité des interventions.	MLI NER BKF	2 2 2	3 3 3	6 6 6	- Identification des zones à restaurer et points d'eau en concertation avec les autorités locales et en conformité avec les plans de développement locaux. - Ententes foncières à conclure au préalable de la réalisation de tout investissement et approuvées par les autorités locales au sein des commissions foncières pour sécuriser l'accès et garantir l'exploitation des terres à long terme.
L'entretien des investissements n'est pas réalisé, impactant la durabilité des interventions	NER	2	2	4	Appui à la mise en place de mécanismes de gestion et accompagnement via des comités de gestion impliquant toutes les parties et cas échéant le secteur privé.

5 Modalités

5.1 Outils de mise en œuvre

Le Portefeuille Climat Sahel volet Burkina Faso fait l'objet d'une Convention Spécifique entre le Royaume de Belgique et le Burkina Faso établie dans le cadre plus général de la Convention Générale de coopération au développement entre les deux pays. Par une convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel, l'Etat belge confie à Enabel la mise en œuvre du portefeuille.

L'exécution de l'intervention se fait donc sous la responsabilité d'Enabel dans une logique de partenariat avec les autorités nationales et locales concernées et en impliquant aussi étroitement d'autres acteurs de la sphère (para-)publique de la société civile et du secteur privé.

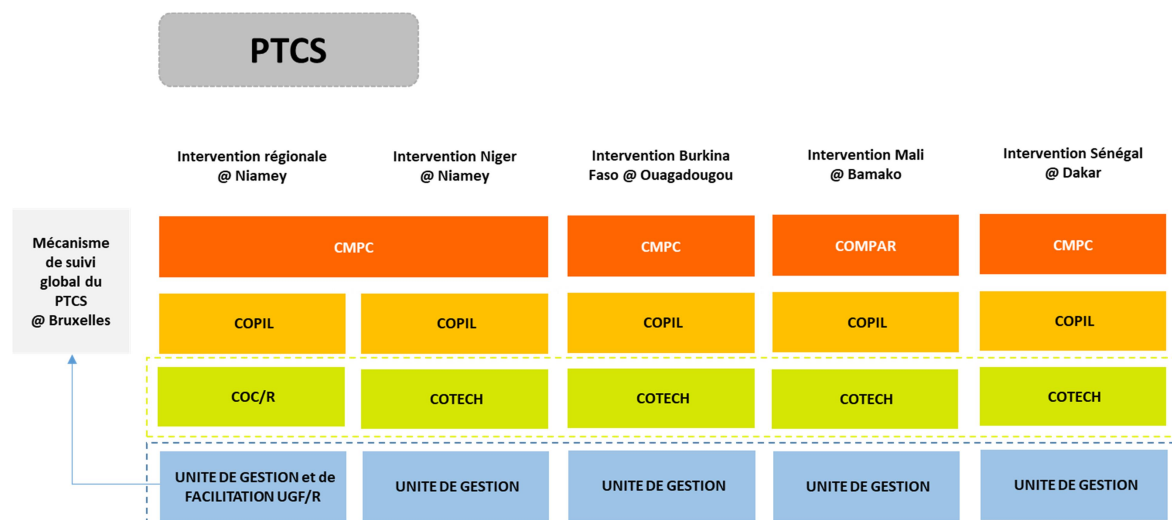
En plus de la **mise en œuvre directe** par son équipe d'intervention et l'apport en expertise sous différentes formes, Enabel, selon le cadre législatif et réglementaire applicable :

- peut sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des **marchés publics** ;
- peut recourir à l'octroi de **subsides** pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats et compétences spécifiques ;
- peut recourir à la coopération horizontale non-institutionnalisée à travers deux instruments :
 - des **accords de coopération** avec d'entités publiques de droit public belge ou européen pour lesquels ces entités disposent des expertises spécialisées à valeur ajoutée évidente ;
 - des **conventions de coopération** avec des organismes onusiens pour lesquels ils ont des mandats et compétences spécifiques.

5.2 Gouvernance de l'intervention

5.2.1 Niveau du Portefeuille Régional

Tenant compte des contextes multi-pays et multi-acteurs, du ciblage géographique et de l'ancrage des interventions, un **dispositif de gouvernance** équilibré sera mis en place au niveau du PTCS et des volets qui le composent. Il vise un pilotage, un suivi et une exécution efficaces des interventions et une gestion adéquate des relations partenariales établies aux niveaux national et régional.



Pour chacun des volets pays, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique de l'intervention, un comité technique (**CoTech**) qui se chargera du pilotage opérationnel

en lien avec l'UG et une Unité de Gestion (**UG**) qui assurera la mise en œuvre quotidienne des opérations. Le suivi politique de chaque intervention 'pays' du PTCS sera assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation **CMPC**¹⁵.

Pour le volet régional, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique, un Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (**CoC/R**) qui se chargera du pilotage opérationnel en lien avec l'Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (**UGF/R**) qui s'occupera elle de la gestion quotidienne des opérations régionales. Les opérations du volet régional seront gérées à partir de Niamey. Le suivi politique du volet régional et de l'intervention au Niger sera assuré par le même **CMPC**.

- Le **Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (COC/R)**¹⁶ rassemble autour d'Enabel, les principaux acteurs techniques nationaux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre des volets du PTCS. Il s'agit en fait de l'équivalent d'un comité technique, mais porté à l'échelle régionale.

Son rôle consiste à :

- veiller à la cohérence globale des orientations et des décisions prises dans les volets individuels ;
- stimuler l'harmonisation des approches et des outils d'intervention ;
- stimuler des synergies et des complémentarités entre comités techniques nationaux, acteurs et entre interventions ;
- servir d'espace d'échanges d'information et de concertation pour les acteurs concernés ;
- stimuler des initiatives de capitalisation, de recherche-action et de gestion des connaissances.

La composition et les modalités pratiques de fonctionnement du COC/R seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première séance du comité

- L'**Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (UGF/R)** du PTCS sera installée à Niamey¹⁷. Elle se chargera de :
 - l'organisation de la communication interne et externe ;
 - la consolidation du monitoring interne et du rapportage ;
 - l'organisation des partages d'expériences et de la documentation spécialisée ;
 - l'organisation des missions, ateliers et événements (niveau portefeuille) ;
 - l'organisation de la mobilisation des expertises et d'autres ressources mutualisées ;
 - la facilitation des revues externes, des backstoppings et des audits ;
 - l'organisation et le secrétariat des réunions du COC.

L'UGF/R est composée d'un Intervention Manager, de deux experts thématiques, d'un chargé(e) MEL et d'une petite équipe de support administratif, financier et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille Enabel/Niger et des projets pour tiers).

¹⁵ Ou par le Comité de Partenaires (ComPar) dans des pays où il n'y a pas encore de nouveau portefeuille bilatéral en cours (cf. CdG1)

¹⁶ Tel que décrit dans les sections par volet, les parties prenantes des interventions du PTCS prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement.

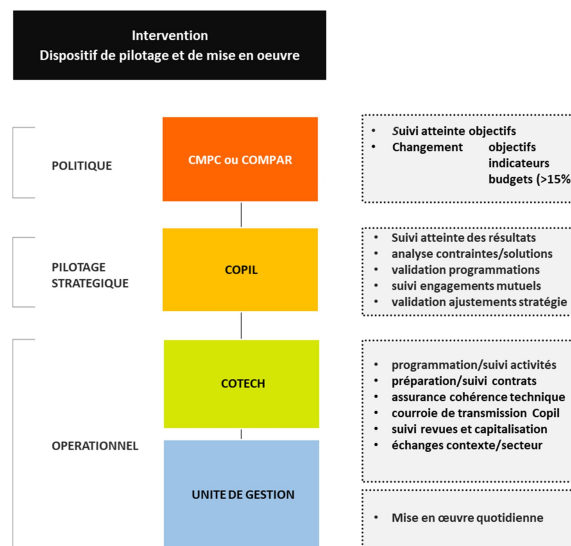
¹⁷ Un repositionnement du volet régional dans un autre pays en cas de dégradation de la situation sécuritaire au Niger est possible

Afin d'assurer au mieux l'organisation et le suivi des opérations du PTCS prenant en compte le **contexte d'insécurité** dans la sous-région, des dispositions et mesures opérationnelles adaptées seront prises.

5.2.2 Niveau Volet Burkina Faso

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place pour assurer un pilotage et un suivi efficaces de l'intervention et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.2.

Le pilotage institutionnel du volet Burkina-Faso du PTCS est assuré par le **Comité Mixte Paritaire de Concertation¹⁸ (CMPC)** mis en place au Burkina-Faso.



Il apprécie l'état d'avancement général de l'intervention, veille à sa cohérence stratégique globale et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal défini (CS)¹⁹.

Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer le suivi et l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique.

Outre Enabel et le Ministère de l'Environnement (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet Burkina-Faso du PTCS. Sa composition sera précisée dans un arrêté du Ministre qui assure la tutelle technique au démarrage du portefeuille.

Les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité²⁰.

Un **Comité Technique (CoTech)** sera mis en place pour assurer le pilotage et le suivi de l'intervention au niveau opérationnel. Il servira également d'espace d'échange d'information et de concertation pour les acteurs concernés.

¹⁸ Mis en place en 2019 dans le cadre du pilotage politique du portefeuille de coopération bilatérale entre la Belgique et le Burkina-Faso

¹⁹ Le CMPC assure le suivi des objectifs visés, se prononce sur les changements éventuels des objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs y relatifs et sur des glissements budgétaires importants. Le CMPC se réunit au Burkina-Faso au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Burkina-Faso). Il est co-présidé par le Directeur-général de la DGD (ou par celui qu'il désigne) pour la partie belge et par le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (ou celui qu'il désigne) pour la partie Burkina-Faso. Un représentant d'Enabel est membre du comité. Sa composition complète est convenue entre les deux parties.

²⁰ Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions.

Le CoTech regroupe l'Intervention Manager d'Enabel et les cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) du volet Burkina-Faso. Selon les besoins, les membres du CoTech peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur ou d'observateur.

Une **Unité de Gestion (UG)** sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet Burkina-Faso. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UG est composée d'une équipe technique permanente, des experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Burkina-Faso). Elle est constituée des ressources humaines suivantes :

Titre du poste	Int/Nat	Période	Régime d'affectation (%)
Intervention Manager	National	60 mois	100%
Expert en gouvernance locale	National	58 mois	100%
Expert en agro-écologie et restauration des terres	National	58 mois	100%
Expert GIRE	National	58 mois	100%
Comptable	National	58 mois	100%
Assistant administratif	National	58 mois	100%
Chauffeurs (2)	National	60 mois	100%
Ressources partagées			
Responsable administratif et financier	International	60 mois	20 %
ECA	International	60 mois	20%
Communication officer	International	60 mois	15 %
Financial controller	National	60 mois	30 %
Procurement officer	National	60 mois	25 %
MEL officer	National	60 mois	50 %

Enfin, on peut noter que les parties prenantes du volet Burkina-Faso prennent également part aux mécanismes de **coordination et de concertation** (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités du Burkina-Faso et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement (plateforme nationale de gestion durable des terres, etc.).

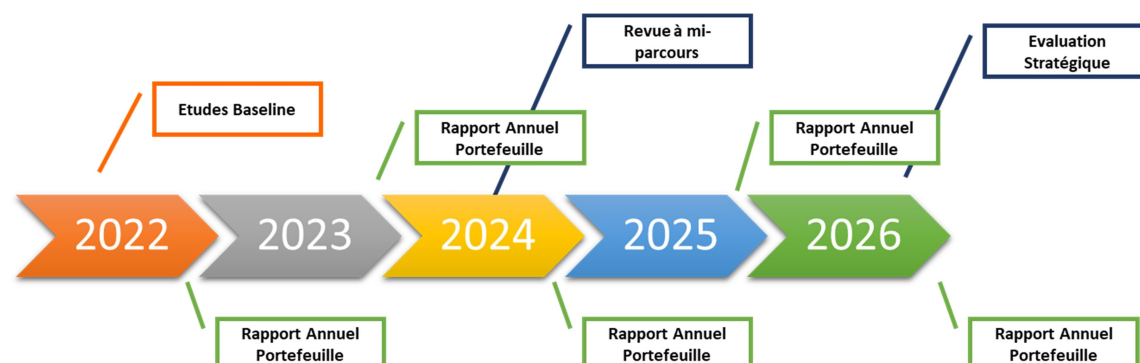
5.3 Monitoring, évaluation, capitalisation et audit

La Coopération gouvernementale et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement. Cette importance se traduit dans ce portefeuille par un ensemble intégré d'instruments et d'approches, visant à générer des informations pertinentes et fiables.

Ces instruments et approches permettront aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement (1) en prenant des décisions basées sur des données factuelles, (2) en améliorant en continu les stratégies et activités mises en œuvre, (3) en étant redevable envers les parties prenantes concernées et (4) en assurant un suivi de la performance de développement. Par ailleurs, ils prennent en compte les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale.

Le budget tel que prévu dans ce portefeuille est ajusté afin de permettre la bonne application de ces instruments et approches.

Au niveau du portefeuille, les instruments prévus sont l'**évaluation stratégique menée en fin d'exécution**, les **rapports annuels du portefeuille** ainsi que la **revue à mi-parcours**.



Au niveau des interventions, les instruments prévus sont constitués d'une part du suivi continu de la performance et d'autre part d'un ensemble d'activités portant sur la gestion et le partage des connaissances. Ces dernières comprennent une réflexion systématique basée sur la recherche-action, l'apprentissage par les pairs, le développement de communautés de pratiques ou encore la capitalisation d'expériences. Ces exercices sont appuyés par un pool d'experts internes à Enabel.

Enfin, l'ensemble des volets constituant ce portefeuille feront l'objet d'au moins deux **audits financiers et systèmes**, en fonction de l'avancement des activités et des risques détectés lors de la mise en œuvre du portefeuille.

Etant donné la nature régionale du portefeuille, les mécanismes mentionnés ci-dessus se déclineront au niveau des interventions "nationales" d'une part et s'appliqueront au volet régional d'autre part.

5.4 Modification de l'intervention

- Le suivi stratégique des objectifs de l'intervention sera assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation selon les dispositions prévues dans la Convention Spécifique.
- Les modifications de l'intervention ayant un impact sur les dispositions de la Convention Spécifique doivent être concertées au préalable entre les Parties et seront confirmées par un échange de lettres.